

FICHE DE POSTE (20 MARS 2019)

**TUTEURS DE MAISONNÉE**

DU

**SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)**

**SERVICE DE L'ÉTAT EMPLOYEUR :**

Direction départementale de la cohésion sociale

adresse : MAN, 9 rue René Viviani 44 200 NANTES

contexte du recrutement : Création de poste dans le cadre de la préfiguration du SNU en juin 2019 en Loire-Atlantique.

Nombre de postes recherchés : **18 (9 hommes, 9 femmes)**

**Niveau de rémunération : vacation de 60 € nets par jour**

Forme du contrat : contrat d'engagement éducatif

Durée de la mission : du **12 juin 2019 au 29 juin 2019**

Localisation géographique de la mission : Lycée professionnel Olivier Guichard de Guérande (44)

Adresse : 12 rue de la fauvette 44 350 GUERANDE

Le poste et son environnement : tuteur de maisonnée des volontaires de la préfiguration SNU

Nombre de personne à encadrer : un groupe de 180 jeunes volontaires sera divisé en « maisonnées » de 10 jeunes volontaires de 16 ans garçons et filles . Ces maisonnées seront regroupées en compagnies.

les tuteurs de maisonnées seront encadrés par les cadres de compagnies

Conditions particulières d'exercice : déplacements dans et hors du département, obligation de logement sur place pendant le séjour de cohésion

Description de la structure :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Loire-Atlantique fait partie des 13 départements préfigureurs du Service National Universel. Le choix du site c'est porté sur le lycée Olivier Guichard de Guérande compte tenu de ses capacités d'hébergement et de la qualité du site et de son implantation.

Cette phase de préfiguration comprend :

- un premier « séjour de cohésion pilote » de 12 jours qui aura lieu au LP Guichard de Guérande, du 17 au 28 juin 2019, destiné à 180 jeunes volontaires issus des autres départements préfigureurs. Les jeunes sont âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2019.

- une « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2019, aura lieu au cours de l'année scolaire 2019/2020, dans les départements de résidence des volontaires.

Le SNU est placé sous la direction du préfet de département et du recteur accompagné d'un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale et la délégation départementale de l'ARS.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Education nationale et de la jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un adjoint gestionnaire.

Les 180 volontaires seront à parité filles - garçons. Ils proviennent des 12 autres départements préfigurateurs du SNU. L'origine géographique et sociale doit être diverse.

A la tête de chaque maisonnée le tuteur est le premier niveau de contact avec les volontaires. Les tuteurs sont épaulés par les cadres de la compagnie, laquelle regroupe plusieurs maisonnées.

Il s'agit de tester une nouvelle organisation que ce soit au niveau de l'emploi du temps, des différentes matières abordées (environnement, connaissance des institutions, vie citoyenne, etc.) et aussi de la composition des équipes (anciens militaires et civils)

#### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :**

Le tuteur peut être chargé de l'accompagnement de jeunes volontaires à partir de leur département d'origine et retour vers le même département. Par conséquent il est responsable du bon déroulement des trajets.

Le tuteur est le premier cadre de contact des volontaires pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines.

Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

La maisonnée est affectée à une compagnie qui est elle-même encadrée par des cadres de compagnies dont la rôle est complémentaire du tuteur. Les tuteurs sont encadrés par les cadres de compagnies.

Il doit créer avec les autres encadrants des autres maisonnées et compagnies, un esprit citoyen lors de ce stage de cohésion.

1. Accueil et accompagnement des volontaires
  - Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
  - Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : sorties de groupe (randonnées, visites etc), enseignements, exercices, vie courante, sport, formations, tests divers ...
  - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante
  - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
  - assurer un premier niveau de régulation des comportements et signaler aux cadres de compagnie tous les manquements importants
3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
  - Créer des temps d'échange démocratiques
  - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
  - S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités
4. Création de l'esprit de maisonnée
  - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
  - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
5. Sécurité physique et morale des volontaires
  - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
  - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
  - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers.

#### **PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS : LE CADRE DE COMPAGNIE ET L'EQUIPE DE DIRECTION DU CENTRE**

#### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale pour les titulaires du BPJEPS ou d'encadrement dans l'armée

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

#### **LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE**

#### **TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU**

##### **Qualifications**

- Expérience reconnue dans le domaine de l'encadrement de jeunes dans les armées,
- BPJEPs ou à défaut de l'expérience solide avec le BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- PSC1
- 5 tuteurs au moins devront être titulaires du BNSSA ou du brevet de surveillant de baignade

##### **COMPETENCES**

- savoir animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- savoir conduire une médiation en situation de tension
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- pouvoir apporter des réponses aux jeunes à besoins particuliers

#### **VOS CONTACTS RH**

Les candidatures sont à adresser par mail à [snu.patrick.maurieras@gmail.com](mailto:snu.patrick.maurieras@gmail.com)  
accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV avant le 10 mai 2019